

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.

Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER et MME BESANÇON, Maires adjoints,
M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME MARY, MME FLAMENT, MME NOEL, M. LAURENT, MME DE RYCKE, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice

Absent représenté : M. LANOË par MME BALRADJE

Absents excusés : M. FROGER, M. PICARD, M. BETTI et MME TISSOT

Madame FLAMENT a été élue secrétaire de séance.

A l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des élus de bien vouloir, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, se prononcer sur la tenue à huis clos de la séance. L'assemblée n'émet pas d'objection.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 2021-059-7 du 28 septembre 2021 portant approbation d'une convention d'occupation à titre précaire du terrain communal cadastré B n° 986 au profit de Monsieur MINOT. Une convention d'occupation à titre précaire est conclue entre la Commune et Monsieur MINOT pour le terrain cadastré B n° 986. L'occupation est consentie à titre gratuit. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement annuellement. Toutefois, sa durée ne pourra pas excéder 5 ans.

Décision n° 2021-060-12 du 29 septembre 2021 portant sur la passation d'un contrat d'engagement pour une animation dans le cadre de l'exposition « L'École d'Autrefois » organisée le 9 octobre 2021 par la Commission des Affaires Culturelles et du Patrimoine. Un contrat est conclu avec « PLAISIR D'ANTAN » sis 250 Rue Sainte Croix à BRIIS-SOUS-FORGES (91640), représenté par Monsieur Patrick JOYEZ, pour un montant de 348,00 € TTC. L'animation aura lieu l'après-midi du 9 octobre 2021 à l'ESPACE 520 – Jean-Claude Moulin.

Décision n° 2021-061-10 du 29 septembre 2021 portant sur la fixation de la participation de la Commune d'Arpajon aux frais de restauration pour les enfants scolarisés en ULIS à Égly. Une convention entre la Commune d'Égly et la Commune d'Arpajon, fixant les conditions de règlement de la participation aux familles pour les enfants scolarisés en ULIS et fréquentant le restaurant scolaire Jean Moulin, est conclue. La Commune d'Égly facturera à la Commune d'Arpajon, les repas sur la base du tarif extérieur. Cette convention est valable pour l'année scolaire 2021/2022 pour les enfants Arpajonnais.

Décision n° 2021-062-3 du 1^{er} octobre 2021 portant sur l'avenant n° 2 au marché pour des travaux d'extension du restaurant Jean Moulin. Un avenant n° 2 au marché pour des travaux d'extension du restaurant Jean Moulin est conclu avec la Société SORBAT sise 77, ZAC de l'Europe à SAINT FARGEAU PONTIERRY (77310), pour un montant de 1 600,00 € HT. Les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget – exercice 2021.

Décision n° 2021-063-14 du 4 octobre 2021 portant sur une action de formation « BAFA – Théorique ». La Fédération Éducative de Recherche et d'Expression (F.E.R.E.) sise 25, Rue du Gros Orme à LA NORVILLE (91290) a été retenue pour assurer l'action de formation suivante « BAFA – Théorique », pour un montant de 300,00 € TTC. La formation aura lieu du 23 au 30 octobre 2021. La dépense correspondante est inscrite au budget de la Commune – Exercice 2021.

Décision n° 2021-064-14 du 21 octobre 2021 portant sur l'action de formation « Autorisation de conduite R 482 Cat E ». La société S&F Consulting sise Parc d'Activités des Marceaux – Rue Gustave Eiffel – Allée Ampère à ROSNY-SUR-SEINE (78710) a été retenue pour assurer l'action de formation suivante « Autorisation de conduite R 482 Cat E ». La formation aura lieu à une date à définir avec la Société de formation à la Mairie d'Égly sise 4 Grande Rue à Égly (91520). La dépense correspondante de 1 140,00€ TTC est inscrite au budget de la Commune – Exercice 2021.

Décision n° 2021-65-3 du 29 octobre 2021 portant sur la défense des intérêts de la Commune d'Égly pour une requête devant la cour administrative d'appel de Versailles. Le Maire est autorisé à ester en justice auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles, dans la requête n° 21VE00931. Maître Antoine Alonso GARCIA est désigné pour défendre les intérêts de la Commune devant cette instance. Les frais d'avocat seront réglés par GROUPAMA dans les conditions prévues au contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n° 2020-021-1 du 4 juin 2020, **FIXE** ainsi qu'il suit la liste desdites commissions :

- Développement Urbain, Développement Économique et Numérique
- Finances, Budget et Affaires Administratives
- Scolaire, Périscolaire et Jeunesse
- Affaires Culturelles
- Associations et Patrimoine
- Transition Écologique, Énergétique et Développement Durable
- Environnement, Cadre de Vie et Sécurité
- Travaux, Voirie et Syndicats

ARRÊTE la composition desdites commissions municipales si annexée.

COMMISSIONS	ÉGLY POUR UN NOUVEL ESSOR
Développement Urbain, Développement Économique et Numérique	Philippe LEHMANN Christian DELAHAIE Benoît FRIMON-RICHARD Gérard LEDUC Mathieu LANOË Chantal MERTZ Olivier PICARD
Finances, Budget et Affaires Administratives	Edouard MATT Sylvain BETTI Mireille BOURDAIS Sandrine FLAMENT Arnaud GOUSSEFF Philippe LEHMANN Agnès TISSOT
Scolaire, Périscolaire et Jeunesse	Sandrine BESANÇON Marie-Thérèse Navia BALRADJE Aurélie DE RYCKE Mathieu LANOË Benoît LAURENT Nadia NOËL Agnès TISSOT
Affaires Culturelles	Mireille BOURDAIS Sandrine BESANÇON Aurélie DE RYCKE Julien JACQUIN Nathalie MARY Nadia NOËL Bernard FROGER
Associations et Patrimoine	Martine DELAVOIX Sandrine BESANÇON Aurélie DE RYCKE Bernard FROGER Nathalie MARY Nadia NOËL Sylvie RAFOUJAULT

Transition Écologique, Énergétique et Développement durable	Philippe BREHIER Sylvain BETTI Mireille BOURDAIS Benoît FRIMON-RICHARD Arnaud GOUSSEFF Gilles MONROIG Olivier PICARD
Environnement, Cadre de vie et Sécurité	Christine ROCH Nicole CHARREAU Benoît LAURENT Nathalie MARY Chantal MERTZ Gilles MONROIG Patchuli SIPA
Travaux, Voirie et syndicats	Bernard FROGER Sylvain BETTI Martine DELAVOIX Gérard LEDUC Patchuli SIPA Christine ROCH Philippe LEHMANN

ACCEPTE la revalorisation, à compter du 1^{er} janvier 2022, des tarifs de location de l'Espace 520 - Jean-Claude Moulin, **MAINTIENT** les tarifs de caution et de prêt de la vaisselle, à compter du 1^{er} janvier 2022, **PRÉCISE** que la petite salle est prêtée à titre gracieux, **DIT** que les recettes seront inscrites au budget 2022 et suivants.

Actualisation	Habitants d'Egly		Extérieurs à Egly		Caution
	Journée	Week-end	Journée	Week-end	
Ancien Tarif	550 €	550 € le 1 ^{er} jour	1 500 €	1 500 € le 1 ^{er} jour	1 000 € Pour la salle et le matériel
		400 € le 2 ^{ème} jour		1 000 € le 2 ^{ème} jour	
		Soit 950 €		Soit 2 500 €	
	Ménage à la charge du loueur Caution : 300 €				
Nouveau Tarif	750 €	750 €	1 700 €	1 700 € le 1 ^{er} jour	1 000 € Pour la salle et le matériel
		550 €		1 150 € le 2 ^{ème} jour	
		Soit 1 300 €		Soit 2 850 €	
	Ménage à la charge du loueur Caution : 300 €				

Tarifs	Associations d'Egly (A partir de la 2 ^{ème} manifestation) Agents et Elus Communaux		Associations extérieures à Egly		Caution
	Journée	Week-end	Journée	Week-end	
Tarifs Actuels	100 €	100 €	300 €	300 €	1 000 € Pour la salle et le matériel
		100 €		200 €	
		Soit 200 €		Soit 500 €	
	Ménage à la charge du loueur Caution : 300 €				

Concernant le prêt de la vaisselle, les tarifs proposés, qui tiennent compte d'une part de la quantité de vaisselle empruntée, d'autre part de la domiciliation des utilisateurs, restent inchangés.

	Nombre de Personnes	Habitants d'Egly	Extérieurs à Egly
Tarifs Actuels	Jusqu'à 50	100 €	150 €
	Jusqu'à 100	200 €	250 €
	Jusqu'à 150	250 €	300 €
	Jusqu'à 200	300 €	400 €
	Jusqu'à 250	350 €	450 €

AUTORISE le Maire à signer l'avenant du C.I.G. portant prolongation de la convention N°2019-523 relative aux remboursements des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

DECIDE d'adopter la proposition du Maire concernant le guide sur l'organisation du temps de travail annexé à la présente délibération, **CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de ce guide, **ABROGE** la délibération n°2001-214 du 13 décembre 2001 relative au précédent protocole du temps de travail.

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2020.

PROCÈDE À L'ÉLECTION, au scrutin secret du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la Commune au SMOYS.

Sont déclarés élus :

Délégué titulaire :
Edouard MATT

Délégué suppléant :
Philippe BRÉHIER

ADOpte les nouveaux statuts du Syndicat mixte Orge Yvette seine (SMOYS), **MANDATE** le Président du SMOYS pour solliciter Monsieur le Préfet de l'Essonne, afin d'arrêter les nouveaux statuts du SMOYS par arrêté préfectoral.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'inauguration du Centre Social se fera au mois de février 2022.

L'Aglatien n° 6 est en Mairie. Il sera mis dans les boîtes aux lettres dès le lendemain.

Une 1^{ère} journée de vaccination aura lieu dans la petite salle de l'Espace 520 le 1^{er} décembre. Il est envisagé de renouveler cette opération début 2022.

Le 4 décembre au matin, il y aura la distribution des colis de Noël aux seniors.

Le dernier Conseil Municipal aura lieu le 15 décembre 2021 à 20h00.

Les vœux à la population auront lieu le vendredi 21 janvier 2022 à 19h00 à l'Espace 520 Jean-Claude Moulin et ceux au personnel le samedi 29 janvier 2022 au même endroit.

La séance est levée à 21h40.



Fait à Égly, 30 novembre 2021

Le Maire

Edouard MATT